

71^{ème} Session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale

Doha, Qatar, 14-17 octobre 2024

Point de l'ordre du jour 3c – Plan d'action régional pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence, y compris la consommation de substances (2024-2030).

Le Conseil International des Infirmières (CII), qui représente plus de 28 millions d'infirmières dans le monde, souligne l'importance du Plan d'action régional pour la santé mentale et le soutien psychosocial (SMSPS) dans les situations d'urgence (2024-2030). Ce plan fournit des orientations aux États membres sur la préparation et la réponse aux besoins en matière de SMSPS, contribuant ainsi à des communautés plus fortes et à des systèmes de santé et de soins sociaux plus résilients. Cependant, une importante pénurie de ressources financières et humaines dans la région limite l'accès à ces services. Le plan d'action souligne également que de nombreux pays confrontés à des situations d'urgence ne disposent pas de politiques et de stratégies efficaces pour attirer, développer, fidéliser et responsabiliser le personnel des SMSPS. Le CII souligne qu'il est essentiel de disposer d'un personnel infirmier adéquatement formé, y compris en santé mentale, pour fournir des soins axés sur les personnes et fondés sur les droits.

Afin d'améliorer les services de SMSPS et le développement de la main-d'œuvre, le CII recommande les actions stratégiques suivantes, alignées sur le plan d'action régional:

1. Renforcer le rôle des infirmières dans les soins de santé mentale

Le personnel infirmier, qui représente la plus grande partie du personnel de santé, joue un rôle essentiel dans soins de santé mentale. Le CII estime que toutes les infirmières, quelle que soit leur spécialité, ont la responsabilité de promouvoir le bien-être mental et de fournir des services essentiels aux personnes souffrant de troubles mentaux. Le CII appelle à l'intégration de l'éducation sanitaire dans tous les programmes de formation en soins infirmiers, en veillant à ce que les infirmières acquièrent les compétences nécessaires pour identifier et traiter les problèmes de santé mentale

dans divers contextes de soins, en particulier dans les soins de santé primaires et les environnements communautaires.

2. Investir dans le personnel infirmier en santé mentale

Le CII plaide en faveur d'un investissement accru dans le personnel infirmier spécialisé en santé mentale, en particulier dans l'expansion du personnel infirmier spécialisé en santé mentale (APMHN). Ces professionnels possèdent l'expertise clinique et les compétences en matière de leadership nécessaires pour gérer le fardeau croissant de la santé mentale. Un personnel infirmier en santé mentale bien soutenu est essentiel pour combler les lacunes en matière de traitement et atteindre les objectifs définis dans le plan d'action régional.

3. Promouvoir des soins communautaires axés sur la personne

Le CII soutient la poursuite de l'évolution vers des services de santé mentale de proximité. Les infirmières, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, sont souvent le premier point de contact pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et sont bien placées pour identifier et gérer les problèmes prioritaires de santé mentale et de toxicomanie dans les structures communautaires. L'extension des services de santé mentale communautaires, soutenus par des équipes multidisciplinaires comprenant des infirmières, est essentielle pour fournir des soins holistiques accessibles. En outre, la CII met l'accent sur l'implication des personnes ayant un vécu et de leurs familles dans la conception et la prestation des services de santé mentale afin de garantir que les soins répondent à leurs besoins.

4. Lutte contre la stigmatisation et la discrimination

La stigmatisation reste un obstacle majeur à l'accès aux services de santé mentale. Le CII préconise l'intégration de stratégies de réduction de la stigmatisation fondées sur des données probantes dans la formation des infirmières et dans les initiatives de santé publique. En dotant les infirmières des outils nécessaires pour lutter contre la stigmatisation, nous pouvons favoriser des environnements plus inclusifs pour les personnes souffrant de troubles mentaux.

5. Adoption des directives du CII sur les soins infirmiers en santé mentale

Le CII exhorte les États membres à adopter et à mettre en œuvre ses directives sur les soins infirmiers en santé mentale. Ces directives constituent un cadre global pour l'éducation, la pratique et la réglementation des infirmières de santé mentale. Elles

soulignent la nécessité de dispenser des soins infirmiers cohérents et de qualité et préconisent des politiques de soutien aux infirmières de santé mentale. En adoptant ces directives, les États membres doteront leur personnel infirmier des compétences nécessaires pour dispenser des soins de santé mentale holistiques et centrés sur la personne et promouvoir le bien-être mental dans toutes les communautés.

Le CII invite les États membres à tirer parti de ses ressources, de ses idées et de son expertise, en particulier à la lumière de son récent rapport, pour renforcer les soins infirmiers en santé mentale dans la région.